

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'ARMÉE DE LA DÉMOCRATIE

M. le général André a triomphé au Sénat contre M. de Blois. Il triomphera dans tout le pays, grâce à la netteté de sa parole et de sa vision. Le ministre de la guerre a prouvé qu'il n'ignorait pas où était le mal de l'armée et qu'il ne se le cachait pas à lui-même. Quand le diagnostic est sûr, l'effet du remède est certain.

L'armée ayant vu que les Boisdeffre, les Gonse, les Henry, les du Paty de Clam, etc., etc., passaient leur temps à fabriquer ou à autoriser des faux, nourrissait une défiance à l'égard de certains chefs. C'est un fait. De là un désaccord profond entre les officiers sortis des écoles congréganistes, partisans du faux, et les autres. Les révélations récentes au sujet de la communication du plan XIII au Père du Lac, jésuite; les actes d'indiscipline réactionnaire des Fritsch, des Cuignet, n'avaient fait qu'aggraver cet état de choses.

M. le général André n'a pas voulu qu'il se perpétuât. Les officiers, en dehors de la demi-douzaine que l'on connaît, sont tous d'honnêtes gens, qui doivent être unis dans leur devoir commun. C'est ce que l'honorable ministre appelle : l'union morale de l'armée.

Mais cette union ne sera complète que si le corps des officiers est recruté comme les soldats eux-mêmes, c'est-à-dire dans tous les rangs de la société, depuis le boulanger jusqu'au noble, et s'il n'existe entre eux aucune différence de traitement.

Or, ceci est un vœu, qui ne correspond pas encore à la réalité. On a toujours vu l'avancement réservé aux fils d'archevêques, aux riches, aux titrés, le fussent-ils indûment. Les jésuites ont été les grands pourvoyeurs de notre Etat-Major, et les pires soutiens d'un favoritisme scandaleux.

Il est temps que cela cesse. Il est temps que l'armée devienne républicaine et, pour cela, il faut que les chefs se démocratisent. Il ne faut plus qu'il y ait des armes où il soit de bon ton d'être clérical, qu'il y ait des régiments de dragons, de chasseurs à cheval, de cuirassiers, qui soient l'asile de tous les hobereaux incapables de se créer une situation dans le civil.

Les grades, n'importe où, doivent être accordés aux plus dignes. C'est l'opinion du général André; tous les républicains doivent l'approuver et l'encourager.

Le ministre de la guerre désorganise le cléricalisme, mais organise l'armée de la nation. Il a pour lui le vote du Sénat et les acclamations de tous les Français soucieux du bon renom de leur pays. Nous souhaitons qu'il continue et que les Chambres ne le laissent partir que les pieds devant.

C. J.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 Février 1901

La Chambre reprend la suite de la discussion sur les associations.

Sur l'article 6 M. de Ramel dépose un amendement autorisant les congrégations légalement constituées à se fédérer.

M. Trouillot explique que le droit réclamé

pour les congrégations par M. Ramel résulte d'une disposition du projet même.

M. de Ramel retire son amendement.

M. Vidal de Saint-Urbain demande le vote d'un article additionnel tendant à ce que les délits prévus par la présente loi soient déferés à la cour d'assises.

M. Trouillot demande à la Chambre de repousser cette proposition qui en effet est rejetée par 339 voix contre 203.

Les articles 6 et 7 sont votés.

Sur l'article 8, M. Alicot soutient un amendement tendant à ne rendre punissables les personnes ayant favorisé la réunion de l'association dissoute que quand elles l'auront fait « sciemment ». Ce mot sciemment provoque un long et vif débat entre MM. Alicot, Lerolle, Trouillot, Goujon etc.

M. Trouillot demande à la Chambre de repousser l'amendement de M. Alicot, ce qui est fait par 271 contre 257 voix.

M. Goujon demande à remplacer le mot « sciemment », par le mot « volontairement. » Par 317 voix contre 239, l'amendement Goujon est rejeté.

M. Bougère dépose un amendement qui est également repoussé par 410 voix contre 57.

L'ensemble de l'article 8 est voté par 322 voix contre 255.

La séance est levée.

Séance du 8 Février 1901

C'est le jour des interpellations.

M. André Berthelot interpelle le gouvernement au sujet de la situation faite à la Tunisie par le désaccord permanent entre la population française et le résident général.

M. Berthelot critique la colonisation qu'on a essayé de faire en Tunisie; il dit que le gouvernement français n'a rien fait et que ce sont les étrangers qui sont en majorité dans cette colonie.

L'impôt est très lourdement établi, dit-il, et le gaspillage est très grand.

M. Rozet parle ensuite; il donne des renseignements sur la situation de l'enseignement public en Tunisie; tout va bien, dit-il.

M. Thomson présente de longues observations sur le commerce tunisien.

M. Delcassé dit qu'il trouve étrange le changement d'opinion de M. Berthelot, qui, il y a deux ans, trouvait tout très bien en Tunisie.

Il réfute les arguments de divers orateurs qui s'étaient attachés à montrer comme mauvaise, la situation de notre colonie.

Puis la suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 7 Février 1901

Le Sénat aborde le budget de l'instruction publique.

M. Combes, rapporteur, appelle l'attention du Sénat sur 2 questions, le pourcentage du traitement des instituteurs, et l'enseignement moderne, dont on demande la suppression.

M. Combes combat ces suppressions.

M. Delpech demande s'il n'est pas à craindre qu'il se soit glissé dans l'université des éléments hostiles à son principe même. Il cite de nombreux cas d'instituteurs conduisant les élèves à la messe et proteste contre les paroles de certain aumônier qui aurait fait l'éloge de l'inquisition aux élèves d'un lycée.

Il dit en outre que l'enseignement supérieur est trop aux mains des réactionnaires.

M. Delpech applaudi par la gauche demande au gouvernement et à tous les républicains d'unir leurs efforts en vue d'obtenir dans l'enseignement des changements qui permettent à celui-ci d'arriver à la réalisation de l'idéal républicain.

Après quelques dépôts de motions par MM. Leporche et Thézard en faveur des instituteurs, et quelques paroles de M. Leygues, promettant d'examiner les diverses questions, la séance est levée.

Séance du 8 février 1901

Le Sénat aborde le budget des Beaux-Arts. M. Strauss demande le déplacement du conservatoire de musique et de déclamation, trop à l'étroit dans ses locaux actuels.

M. Deandrei, rapporteur, reconnaît le bien fondé de ces observations.

M. Berthelot demande quand sera réalisé le vœu émis par le Sénat en faveur d'un monument à Voltaire et à Rousseau.

M. Leygues répond que la mort de Falguières a suspendu l'exécution de ce monument; il dit qu'il faudra peut-être un crédit supplémentaire, quant au déplacement du conservatoire, il faut qu'il s'entende avec le ministre de la guerre.

Puis le budget des Beaux-Arts est voté, ainsi que celui du commerce.

Et le Sénat passe au budget des colonies.

MM. Pauliat, Drouhet et Decrais présentent d'assez longues considérations dans la discussion de ce budget, que le Sénat vote.

Et la séance est levée.

## EN CHINE

La question des indemnités

Les ministres ont discuté la question de l'indemnité. La proposition qui a réuni le plus d'adhésions tend à ce que le total de l'indemnité soit déterminé et à ce que chaque gouvernement reçoive une part. Il ressort des estimations que la Chine pourrait payer, sans trop de peine, quatre millions de livres sterling supplémentaires pour le service d'un emprunt qui permettrait le paiement d'une indemnité de 80 millions de livres sterling.

Le châtimement des princes

En réponse à la communication du corps diplomatique relative aux châtiments à infliger aux principaux mandarins coupables, le prince Ching et Li-Hung-Chang ont fait les propositions suivantes :

« Le prince Tuan serait exilé dans le Turkestan chinois, le duc de Lan serait dégradé et exilé à Manchourie; Yu-Yi serait décapité; Tchouang recevrait l'ordre de se suicider. Ying-Nien serait condamné à mort, mais sa peine commuée en emprisonnement perpétuel. Tchac-Thou-Tsiao, Ki-seou et le fils de Sin-Tong seraient dégradés. Quant à Sin-Tong-Li, Ping-Hung et Kong-Yi, qui sont morts, ils seraient frappés de la peine de mort posthume. »

## Les Prévoyants de l'Avenir

Le comité d'études révisionnistes avait convoqué mercredi soir, à la Taverne nationale, rue de Rivoli, les délégués des sections de Paris et de la banlieue afin de décider l'attitude à prendre dans les assemblées générales qui vont être prochainement décelées.

La séance était présidée par MM. de Gruyter, Bontteville et Poitrat. En fin de séance, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Le comité d'études révisionnistes se félicite d'avoir vu adopter par la Chambre des députés l'offre qu'il faisait devant le tribunal de consulter à nouveau les sociétaires sur les modifications nécessaires à apporter à nos statuts pour permettre à l'Association des Prévoyants de l'Avenir de reprendre sa place dans la mutualité, bien que la majorité de l'assemblée du 21 octobre ne soit plus contestée par personne. »

« Le comité est heureux aussi de constater qu'à l'unanimité la Chambre a reconnu que le mode de répartition des retraites créait une inégalité choquante entre les adhérents, et qu'il était nécessaire d'y remédier. »

« Décide de poursuivre devant les assemblées générales prochaines l'adoption d'un projet tendant à faire obtenir pour les Prévoyants de l'Avenir le régime de l'approbation, en acceptant les modifications conciliantes insérées dans la lettre du ministère de l'intérieur. »

Une réunion organisée par le comité d'études aura lieu quelques jours après que le jugement aura été rendu par le Tribunal civil de la Seine.

## Au Transvaal

Les forces de Dewet

Dewet a sous ses ordres de 1,500 à 3,000 hommes. De petits détachements boers continuent à pénétrer dans la colonie du Cap par les districts de Colesberg, Prince-Albert et Richmond. Le plus important de ces détachements, fort de 200 hommes, a franchi la voie ferrée près de Bangor, il y a cinq jours et s'est rendu au nord de Mildeburg. Il s'est depuis dirigé vers l'ouest; probablement en vue d'effectuer sa jonction avec le commando Herzog, qui se trouve toujours dans le district de Calvinia. Le commando Kritzinger, qui se trouve au sud des districts du centre, s'est fractionné en deux détachements inégaux. Le plus faible s'avance dans la direction de Prince-Albert. Le gros du commando a traversé de nouveau les monts Kouga et s'est dirigé vers le nord. On le signalait hier au sud de Steytlaerville.

Les petits commandos continuent à suivre leur tactique habituelle. Ils vivent sur le pays et se gardent d'attaquer sérieusement les villes qui offrent une résistance quelconque. Ils évitent les troupes montées qui, jusqu'à présent, n'ont pas réussi à leur faire accepter le combat.

## INFORMATIONS

Commission des Associations

La commission des Associations s'est réunie jeudi pour achever la délibération sur l'amendement de M. Isambert, qui avait été interrompue mercredi soir par le départ d'un certain nombre de membres.

L'amendement a été adopté dans son intégralité: d'abord la première partie, qui exige pour les congrégations l'autorisation législative; puis la seconde partie, qui interdit aux membres des congrégations dissoutes le droit d'enseigner à moins qu'ils ne justifient qu'ils sont affiliés.

Enfin, la commission a adopté l'amendement de M. Breton (Cher) qui prive des droits électoraux les membres des Associations vivant en commun qui font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Le groupe de l'impôt progressif

Un groupe vient de se fonder à la Chambre des députés sous le nom de « Groupe de l'impôt progressif sur le revenu ». Une commission de douze membres composée de MM. Magniaudé, Fernand Brun, Klotz, Mesureur, Berthelot, Puech, Gervais, Borie, Vival, Couyba, Clémentel et Devins, a été désignée pour élaborer une proposition de loi qui sera déposée par le groupe tout entier.

Cette proposition sera soumise à la signature de tous les députés républicains qui ont inscrit l'impôt sur le revenu dans leur programme électoral, et sa discussion immédiate sera formellement demandée à la Chambre par le groupe avant la fin de la session ordinaire de 1901.

Le bureau provisoire est composé de MM. Magniaudé, Fernand Brun et Klotz.

Une interpellation

M. Vigné d'Octon, député de l'Hérault, adresse le télégramme suivant au président du conseil.

« Venu à Aïn-Sefra et Djénien-Bourezg pour enquête personnelle sur les massacres commis par la récente colonne d'Igli, j'ai assisté à la formation, à la concen-

tration et au départ d'une nouvelle colonie de 1.000 hommes sur le Touat. Mon enquête est terminée. Je vous interpellai sur les massacres de la première colonne et le but poursuivi par la seconde. C'est une véritable expédition engagée à l'insu du Parlement et du pays.

VIGNÉ.

A l'Académie

M. Edouard Haraucourt pose sa candidature à l'Académie pour le fauteuil de M. de Bornier.

Le testament de Mme Edgard Quinet

La veuve, morte récemment, du grand historien et philosophe, Mme Edgard Quinet, a laissé un testament dont certaines clauses, particulièrement importantes, méritent d'être signalées. En mémoire de son mari, la testatrice fonde un prix d'honneur Edgard Quinet, consistant en une rente annuelle dont le montant, versé à l'une des jeunes filles de l'école primaire supérieure Edgar-Quinet, rue des Martyrs, devra être employé, par la lauréate, à un voyage à Oxford. Elle légua, d'ailleurs, à cette école, tout son mobilier, ses bibliothèques, livres, gravures, portraits, photographies, etc.; tout, sauf le portrait à l'huile d'Edgard Quinet et le dessin d'Apy Scheffer, qui seront offerts, ainsi que le portrait au crayon, par A. Stevens, soit au musée du Louvre, soit à Carnavalet. Enfin, par une autre clause, la testatrice donne à la Bibliothèque nationale tous les manuscrits d'Edgard Quinet.

Le mariage de la reine des Pays-Bas

Le mariage de la reine Wilhelmine avec le duc Henri Mecklenbourg a été célébré jeudi à la Haye.

Les fêtes, à cet effet, ont été splendides. C'est au milieu des acclamations les plus enthousiastes du peuple Hollandais que la fête a eu lieu.

A l'occasion de son mariage, la reine a voulu faire un acte de clémence; elle a signé la grâce des frères Hoogerhuis, condamnés en 1895 pour tentative de vol et d'assassinat et qui avaient nié constamment leur culpabilité.

Cadeaux de noce

Les cadeaux de noce de la princesse des Asturies, exposés au palais Royal de Madrid, constituent, disent les journaux, une collection merveilleuse. On estime leur valeur totale à quatre millions de francs.

L'homme coupé en morceaux

Mme Cousin, habitant rue Saint-Paul, à Troyes, a reconnu son fils dans le signalement et la photographie de l'homme coupé en morceaux, Félicien Cousin, âgé de vingt ans, disparu depuis le 2 novembre dernier.

Celui-ci a toutes les cicatrices relevées sur le tronc, la main et les bras de la victime du crime de la rue des Plâtrières.

Le parquet a avisé le service de la Sûreté à Paris.

Terrible accident

Une des fosses de la Compagnie des mines d'Azincourt, a été le théâtre d'un accident très grave.

On est actuellement en train d'installer dans cette fosse un nouvel accrochage au niveau de 545 mètres.

Six ouvriers étaient employés à cette profondeur du puits aux travaux de terrassement et chargeaient leurs déblais dans des bennes qui les remontaient en dehors du puits.

Une de ces bennes, chargées de 600 kilos de terre, venait de commencer son mouvement d'ascension lorsqu'elle se décrocha brusquement et retomba d'une hauteur de 50 mètres sur les six ouvriers qui étaient restés au-dessous.

Les malheureux furent tous plus ou moins grièvement blessés.

Quoique l'état de deux des victimes de cet accident soit particulièrement grave, on espère qu'il n'y aura pour aucun d'eux de suites mortelles.

Etrange épave

Les journaux du Texas racontent que ces jours-ci un bateau norvégien est arrivé dans le port de Gaverton remorquant un navire comme on n'en voit pas souvent.

Il s'agit d'un brick anglais, qui, à en juger par sa construction, a dû rester au fond de la mer pendant une cinquantaine d'années au moins. Ce navire était couvert d'un nombre incalculable de coquillages.

Des marins norvégiens, s'étant aventurés à bord du brick, virent qu'il avait très peu d'eau dans la cale. Dans la cabine du capitaine on trouva un sac de cuir qui était tellement durci qu'il fallut l'ouvrir à l'aide d'une hache. Ce sac contenait des pièces d'or pour une valeur de mille livres (25.000 fr. environ), et dont les plus récentes portaient le millésime 1846. Il y avait dans ce sac plusieurs montres, des perles qui avaient été noircies par l'eau de la mer.

Le navire contenait trois squelettes, dont un de femme.

CHRONIQUE LOCALE

Culture du tabac

Le lundi 11 février, à 3 heures du soir, aura lieu, dans une salle de la Préfecture, la réunion de la Commission appelée à donner son avis sur le règlement général de la culture du tabac en 1901.

Bourses dans les lycées et collèges

Ont été nommés titulaires de bourses nationales de mérite dans les lycées et collèges ci-après désignés, les jeunes :

Holzer Edmond, né le 13 janvier 1884 : bourse d'externat surveillé, lycée de Cahors;

Richard Charles, né le 7 avril 1886 : bourse entière, lycée de Cahors;

Déjean Louis, né le 19 mai 1891 : demi-bourse, lycée de Cahors;

Feyret Gabriel, né le 26 novembre 1887 : demi-bourse, lycée de Cahors;

Calmette Louis, né le 26 juillet 1889 : demi-bourse, collège de Figeac;

Dubernat Gaston, né le 1<sup>er</sup> octobre 1888 : demi-bourse, collège de Figeac.

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les jeunes filles, dont les noms suivent ont été nommées titulaires de bourses nationales de mérite :

Delfau Marie, née le 25 septembre 1888 : bourse d'externat, collège de Cahors;

Alary Anne-Marie, née le 10 février 1887 : bourse d'externat, collège de Cahors.

Perception

Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Besse, percepteur surnuméraire du département de la Corrèze est nommé en la même qualité dans le département du Lot.

Inspection du travail dans l'industrie

Un concours pour l'emploi d'inspectrice stagiaire du travail dans l'industrie, sera ouvert le 10 mai 1901.

Le nombre des places est fixé à 5.

Les demandes d'admission accompagnées de toutes les pièces exigées, doivent parvenir au ministère du commerce avant le 10 mars.

CAHORS

Election au Conseil général

DU 10 FÉVRIER

CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

J.-H. COSTES

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT MAIRE DE CAHORS,

SÉNATEUR DU LOT

Les électeurs du canton Sud de Cahors, sont convoqués demain pour élire un conseiller général en remplacement de M. Delport.

M. Costes est candidat.

Aura-t-il des concurrents ? jusqu'à cette heure, on ne peut pas l'affirmer, mais sans crainte d'être démenti, nous pouvons d'ores et déjà dire que dans le quartier si républicain des Badernes, il y a bien peu de chances de succès pour le nationalisme.

Aussi, nos adversaires ne feront aucune démonstration : leur drapeau un instant déployé dimanche dernier restera dans son étui..... et pour longtemps !

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire, dit-on; c'est possible en certains cas; mais en l'occurrence, cette « formule » n'est guère applicable.

Il y a un fait qui ressort de l'attitude de nos adversaires découragés, c'est qu'un parti est très fort, très puissant, lorsqu'à son candidat on n'oppose pas de concurrent.

A Cahors, c'est la preuve indéniable que toute démonstration hostile contre les républicains est vaine.

C'est la victoire, c'est à jamais le triomphe de la République.

Electeurs,

La réaction, vaincue dimanche dernier, n'ose pas demain affronter la lutte.

La sévère leçon que lui a donnée le suffrage restreint lui suffit.

Connaissant vos sentiments profondément républicains, nous aurions désiré que demain un porte-drapeau quelconque des partis rétrogrades eût essayé de se présenter à vous.

Nous n'aurons pas cette satisfaction.

M. Costes, le nouveau sénateur, le dévoué maire de notre ville reste seul candidat.

Citoyens, c'est à lui seul que vont aller vos suffrages.

Que demain soit pour lui, pour la République démocratique un triomphe éclatant; que ce soit la démonstration dernière que le peuple ne veut plus de l'autoritarisme arrogant, de la nullité politique des hommes de réaction !

Vous voterez tous pour M. Costes : vous ne vous absteniez pas, parce que, si par une coupable indifférence, vous vous absteniez de faire votre devoir d'électeurs, nos adversaires croiraient peut-être que la lutte pour eux serait un jour possible.

Il faut leur enlever encore ce dernier espoir, leur montrer que dans notre ville, il n'y a plus place pour les ennemis du peuple.

Citoyens, vous irez tous aux urnes : et l'élection de demain sera une splendide manifestation républicaine qui prouvera à nos adversaires que les semences pour des victoires futures que jadis ils jetèrent, ne germeront jamais.

Aux urnes, pas d'abstentions, vive la République !

A propos de l'enterrement Civil

Nous pourrions discuter très longtemps avec M. l'abbé Vigié qui nous consacre aujourd'hui trois colonnes !.. On aurait tort de croire, à la Défense, que nous sommes à bout d'arguments... en dépit de témoignages qui semblent aujourd'hui nous échapper... mieux que nous M. l'abbé Vigié sait pourquoi; on veut en tout cas étouffer un scandale qui a écoeuré la population cadurcienne. Ce résultat M. Vigié ne l'obtiendra pas malgré l'argumentation très serrée de sa réplique.

Nous retenons simplement de son article qu'il existe une absolution conditionnelle; Que les suicides récents étaient tous fous (ne riez pas, ô cadurciens, mes amis);

Que si l'Eglise, qui n'admet pas le divorce, a béni le second mariage des divorcés

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVI

LES ESCADRONS D'IVOIRE

Et, involontairement, il étendit le bras et considéra son poignet souple comme une lame de Damas, et en relevant sa manche, les muscles qui se dessinaient sous la peau, accusés, fermes, nerveux comme ceux d'un athlète.

Il se défia de sa patience alors, quoiqu'il tint les rênes serrées à toute tentative de rébellion, et qu'il s'abritait étroitement contre ses propres passions derrière le bouclier du premier devoir d'un soldat... l'obéissance.

Il chassa loin de lui cette pensée comme il aurait chassé un serpent.

Elle contenait une terrible tentation... une tentation qui un jour, il le savait, pourrait le dominer; et Cecil, qui, toute sa vie avait eu un certain sens inné d'honneur, qui l'avait mieux servi que beaucoup de codes et de croyances ne servent ceux qui les lisent et les professent, était résolu à suivre la religion militaire de l'obéissance, enjointe dans l'armée qui l'avait admis dans ses rangs et à ne pas créer des précédents dans sa personne qui

eussent eu de dangereuses séductions de rébellion pour les esprits faciles à échauffer, intraitables, irritables de ses camarades, pour lesquels il savait que l'insubordination serait la perte et la mort... dont la seule chance de récompense, de succès, et d'ambition, consistait dans la soumission implicite à leurs chefs et leur continuelle résistance à toute idée de révolte.

Cecil avait toujours très peu pensé à lui.

Dans ses jours les plus heureux et les plus choqués, il avait toujours pensé, au fond de son cœur, qu'il était un garçon sans grâce, indigne de vivre, et il s'était souvent demandé, assez négligemment, comment une bagatelle aussi inutile que sa vie avait jamais été créée.

Il pensait à peu près de même alors; mais, d'accord avec ses instincts naturels qui étaient toujours ceux d'un gentilhomme et avec son caractère généreux, il avait concencieusement donné à sa vie beaucoup de valeur parmi ses camarades actuels.

Son influence avait plus fait pour améliorer les hommes avec lesquels il était réuni qu'aucun prédicateur ou professeur n'aurait pu le faire.

Les brutes les plus sauvages et les plus obscènes qui étaient dans les rangs avec lui avaient emprunté quelque chose de plus doux et de meilleur à l'aristocrate.

Ses habitudes raffinées, son humeur sereine, sa tolérance bienveillante, son honneur instinctif et élevé se faisaient sentir imperceptiblement, mais sûrement; ils savaient qu'il était aussi invincible à la guerre, aussi prompt

au danger qu'eux-mêmes; ils savaient que ce n'était pas un saint et qu'il aimait le sourire des yeux de femmes, l'éclat des vins et l'émotion des jeux de hasard tout autant qu'eux. D'où venait que son influence avait un poids que probablement celle d'un homme plus rigoureusement vertueux n'aurait pu obtenir ?

Le plus grossier coquin se fut senti honteux de se conduire comme une brute sous les yeux calmes de ce patricien.

La pratique la plus effrontée sentait un mensonge s'arrêter sur ses lèvres, lorsque le regard méprisant du gentilhomme lui enseignait que le mensonge était une lâcheté.

Des langues accoutumées à blasphémer apprenaient à retenir leurs impurs discours, lorsque ce fier soldat s'éloignait du feu du bivouac, par une nuit glaciale, pour être hors de portée d'entendre leurs insanités.

Plus d'une fois le plat de son sabre les avait appelés à rendre compte d'une terrible façon, de leurs brutalités envers les femmes et de leurs rapines sur les gens de campagnes, et ils n'ignoraient pas que Bel-à-Voir courrait plutôt le risque de recevoir tous leurs sabres dans le corps que de laisser commettre une injustice sous ses yeux.

Et dans tout son corps, les hommes devenaient inconsciemment plus doux, plus justes; ils eurent un meilleur sentiment du juste et de l'injuste, des formes de plaisirs, des discours et des habitudes moins bestiales, parce qu'il était parmi eux.

En outre, les desperados aux yeux perçants qui composaient la majeure partie de ses ca-

marades, voyaient qu'il accordait un respect absolu au chef qui faisait de sa vie un enfer qu'il supportait avec une soumission incontestée les affronts, les tyrannies et les insultes qui, comme ils le voyaient aussi, le piquaient au vif et le torturaient comme aucune torture physique ne l'aurait fait, et ce spectacle n'était pas sans produire sur eux un excellent effet pour le bien.

Ils pouvaient dire qu'il en souffrait comme jamais ils n'avaient souffert eux-mêmes, cependant, il les supportait et faisait son devoir avec un empire sur lui et une patience à laquelle ils n'étaient jamais parvenus.

Presque insensiblement, ils devinrent honteux de se laisser battre par lui et ils essayèrent de lui ressembler autant qu'ils le purent.

Ils ne le voyaient jamais ivre, ils ne l'entendaient jamais jurer, ils ne l'avaient jamais trouvé injuste, même pour un indigène pauvre, ni brutal même envers une fille de joie.

Insensiblement, sa présence les améliorait. Bien certainement, le drier rôle que Bertie eût jamais songé à jouer était celui de mentor d'aucun mortel; cependant, là, en Afrique, on pouvait raisonnablement mettre en question si un second saint-Augustin ou un saint-François-Xavier aurait jamais fait à moitié autant de bien parmi les Roumis endiables qui étaient régénérés par le soldat indomptable, insouciant et intrépide qui suivait instinctivement la seule religion qui n'a pas de forme à elle dans sa simple et noble croyance, et qui enchaîne l'homme à l'homme par des liens forts comme l'acier — la religion de la loyauté et de l'honneur d'un galant homme. (A suivre.)

royaux c'est, qu'en cherchant bien, elle trouvait le premier mariage nul ;

Que pour celui de Napoléon, le Pape l'a toujours désapprouvé, que c'est le clergé de Paris qui a béni l'union avec Marie-Louise ;

Enfin que la fanfare des Frères n'a pas joué sur le passage du cortège (à moi le témoignage des mille personnes qui suivaient le corbillard) ; et que, si les prêtres ne se sont pas découverts devant le corbillard ils ont bien fait.

Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier et de conclure.

**Chemins de fer d'Orléans**

M. Ressayre, chef de dépôt à la gare de Cahors, passe, en la même qualité, au Blanc (Indre), et est remplacé par M. Albert Cuisset, chef de dépôt à Périgueux.

**Dotation de la jeunesse de France 1106<sup>e</sup> section**

Le Trésorier de la Dotation de la jeunesse de France prévient les sociétaires qu'il recevra les cotisations à la mairie, dans la salle des mariages, le dimanche, 10 février courant.

Les personnes qui désireraient faire inscrire leurs enfants peuvent également se rendre à la réunion.

Les adhésions seront reçues de 10 h. à 11 h. 1/2

**Mouvement de la Population**

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de janvier dernier :

Naissances, 12, dont 10 légitimes et 2 illégitimes ; 5 garçons et 7 filles, et 2 jumelles.

Décès 26, et 2 mort-nés ; mariages, 8 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 3 de moins d'un an ; 1 de un à dix-neuf ans ; 2 de vingt à trente ans ; 3 de quarante à cinquante-neuf ans ; 16 de soixante ans et au-delà.

Les causes de ces décès sont : diphtérie, 1 ; congestion, 5 ; maladie organique du cœur, 2 ; bronchite chronique, 1 ; affection de l'appareil respiratoire, 5 ; néphrite, 1 ; débilité congénitale, 1 ; débilité sénile, 4 ; autres maladies, 3 ; maladie inconnue ou mal définies, 3.

Dans ce nombre se trouvent 4 décès à l'hospice, dont 2 habitant la commune et 2 hors de la commune.

**Cours publics de la Mairie**

Dans la causerie de lundi prochain, 11 février, M. Cahier continuera l'étude des procédés de conservation du vin : ouillage du vin, emploi de l'acide carbonique liquide pour ouiller, transvaser, conserver et améliorer le vin ; soufrage et pasteurisation du vin.

Dans cette causerie, avec un tube d'acide carbonique, M. Cahier montrera comment on peut utiliser l'acide carbonique liquide sans risquer le moindre danger.

**Grand Biorama**

Très prochainement arrivera à Cahors, « le Grand Biorama », qui obtient tant de succès, grâce à l'entière perfection de ses appareils cinématographiques et à la beauté de ses reproductions théâtrales. Vraisemblablement il débutera en notre ville, où il sera situé place de la République, le 17 février prochain au soir.

**Théâtre de Cahors**

Prochainement l'excellente troupe Albert Chartier donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

**LA BOURSE OU LA VIE**

comédie en 4 actes et 5 tableaux de M. Alfred Capus.

**Le spectacle commencera par MON TAILLEUR**

pièce en un acte de M. Alfred Capus.

**Tribunal correctionnel**

Audience du 7 février :

Antoine Hébrard, âgé de 53 ans, demeurant à Cahors, rue Mascoutou, a été surpris en flagrant délit de colportage de 3,650 allumettes en bois de fraude, le 29 janvier, par les gendarmes Faux et Courdesse.

Il est condamné à 300 fr. d'amende.

— Les gendarmes Bouzou et Laborie ont surpris en flagrant délit de vente de 340 allumettes en bois de fraude, le 15 décembre dernier, la jeune Marguerite Hébrard, âgée de 13 ans, fille du précédent.

Le tribunal condamne l'inculpée et son père, solidairement, à 300 fr. d'amende.

— Louis Brondel, âgé de 20 ans, demeurant aux Arques, canton de Cazals, sortait, le 30 novembre dernier, de la maison d'arrêt de Cahors, où il venait de purger une condamnation à quatre mois de prison pour vol d'une somme de 2.400 fr. Après s'être acheté une paire de chaussures, des chaussettes et avoir fait un bon repas avec l'argent qu'il avait touché à sa sortie de prison, il prit un billet à la gare de Cahors pour Parnac.

En se rendant chez ses parents, il s'arrêta aux Junies et déroba dans la maison du sieur Hugonnet, pendant que ce dernier travaillait aux champs, un montre en argent, une chaîne en nickel et un porte-monnaie renfermant une somme de 36 francs.

Malgré les dénégations de l'inculpé, le tribunal le condamne à huit mois de prison.

Le tribunal reçoit ensuite la prestation de serment de M. Antoine Seppe, licencié ès sciences, nommé surnuméraire des contributions indirectes en remplacement de M. Pécoul, nommé commis.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 7 ET 10 FÉVRIER 1901

Polka Marche des Anglais, Allier.  
Les Diamants de la Couronne, Ouvr<sup>e</sup> Auber.  
La nuit, valse, Métra.  
Mignon, fantaisie, Thomas.  
Marche d'Auvergne, Ganne.

De 3 à 4 heures (Allées Fénélon).

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 7 au 9 février 1901

**Naissances**

Albert (naturel), à la Maternité.  
Bugès Jean-Germain, rue Neuve-des-Bardernes.

Auricoste Albert-René, rue des Maures, 3.

**Mariage**

Lestrade Raymond, mécanicien et Blanié Jeanne, cuisinière.

**Décès**

Bergerot Bernard, propriétaire, 73 ans, rue Barry, 11, (Saint-Georges).

Vertut Juliette, 2 mois, avenue de Toulouse, (Saint-Georges).

**Arrondissement de Cahors**

**CAZALS.** — Enseignement primaire. — Par arrêté préfectoral, M. Brouel, instituteur public aux Arques, est nommé en la même qualité à Cazals en remplacement de M. Gizard, nommé percepteur de Cabrerets.

**Arrondissement de Figeac**

**BRENGUES.** — Chien enragé. — M. Cassagne, propriétaire à Brengues, ayant voulu retirer le collier de son chien, malade depuis quelques jours, a été mordu à la main par celui-ci.

Le chien étant mort dans la journée du lendemain, M. Cassagne eut des doutes et l'emporta à Figeac pour le faire examiner par un vétérinaire qui lui déclara que son chien était mort de la rage.

M. Cassagne est parti aussitôt pour Paris.

**Arrondissement de Gourdon**

**LACHAPPELLE-AUZAC.** — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Lachapelle-Auzac le dimanche 17 février, à 3 heures du soir.

Sujet de la Conférence.

Amélioration dans les cultures locales.

**Chez nos voisins**

**MONTPON (Dordogne).** — Accident de voiture. — MM. Dessoudeix père et fils, briquetiers au Toupinier-Ménesterol, revenaient, jeudi soir, vers neuf heures, de conduire de la toile aux environs de Montpon et regagnaient leur domicile, lorsque, arrivés à l'extrémité nord du pont sur l'Isle, la chambrière d'avant de leur charrette, se détachant, alla heurter fortement les jambes de leur monture, qui s'emballa subitement.

Malgré tous les efforts des Dessoudeix pour maintenir leur cheval, qui descendait

la rampe du pont à toute allure, cheval, véhicule et conducteurs furent, par suite d'un écart de la bête, précipités dans le remblai.

M. Dessoudeix père en a été quitte pour quelques contusions sans gravité ; mais il n'en a pas été ainsi de son malheureux fils, qui, pris sous la charrette, en a été retiré presque mourant, et, malgré les soins qui lui ont été prodigués par M. le docteur Barbancey, ce pauvre jeune homme, âgé de vingt-trois ans, a rendu ce matin le dernier soupir.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché fait preuve de bien meilleures dispositions, les exécutions et les liquidations sont dit-on terminées et on paraît se remettre sérieusement aux affaires maintenant que les inquiétudes sont dissipées.

Nos rentes ont encore progressé : Le 3 0/0 à 102,30, le 3 1/2 0/0 à 103 et l'Amortissable à 100,37.

La Banque de France cote 3,787. Les Sociétés de Crédit sont en hausse :

Le Comptoir National d'Escompte à 579, le Crédit Foncier à 670, le Crédit Lyonnais à 1,107 et la Société Générale à 617.

Nos Chemins sont fermes : Le Lyon à 1,797, le Nord à 2,317, l'Orléans à 1,725.

Le Suez a passé de 3,646 à 3,660. La plupart des fonds étrangers sont en hausse :

L'Extérieure à 72,17, l'Italien à 95,25. Le Russe 3 0/0 1891 vaut 86,50 ; le Turc D s'élevé à 24,32 et la Banque Ottomane à 545.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	2204	2000	0.80 à 0.90	
Vaches.	706	706	0.42 à 0.88	
Taureaux.	211	211	0.42 à 0.70	
Veaux.	1384	1254	0.72 à 1.32	
Moutons.	16800	16000	0.63 à 1.02	
Porcs.	4039	4039	0.70 à 0.86	

**Bordeaux**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	222	164	87 à 70	
Vaches.	80	72	40 à 57	
Moutons.	1360	940	75 à 90	
Porcs.	2084	2006	44 à 59	

**PRIME MUSICALE**

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

**LE SANG DES BOTZARIS**

PAR NOEL GAULOIS

VI

**LES INDISCRÉTIONS DE MARCEL**

— Elle était pas risibl, no ! Si vo étiez à ma place, vous ririez pas oune minoute seulement.

— Je ne ris pas, sir Arthur, et c'est en toute sincérité que je vous demande comment cela vous est arrivé.

— Comment le turc — aoh ! no !... le Turc m'avait arraché le barbe !

— Ya ! Bas le parpe doude endière !

— Aoh ! no ! Le... seulement .. le... comment vo disiez, Marcel ?

— La côtelette ?...

— No, pas le côtelette, ce était impropier, le courtisan... Aoh, yes, lé courtisan.

— Pas courtisan, sir Arthur ; le favori.

— Yes, favori, ce était cela même. Aoh ! ce était très simple. Quand nous avions porté... enlevé... Comment vo disiez, Marcel ?

— Chargé ?

— Yes ! quand no avions chargé, je m'étais trouvé trop près d'un Turc pour frapper l'ouï du fusil de moa, et je avais voulu le boxer. Alors il avait pris moa par le barbe de mes

joues et avait tiré beaucoup fort. Il y avait tout arraché à droite !...

— Et à gauche ?

— Il voulait aussi arracher à gauche, mais je avais aplati le nez de lui absolument.

Aoh ! c'est frai gue fus dabiez gomme un sourd !

— Ce n'était pas de trop, car nous avions bien trois mille hommes sur les bras... L'ennemi a cru évidemment que c'était l'attaque décisive et Botzaris n'a pas dû être inquiété.

— Je savais qu'il avait passé la rivière à deux mille au-dessus d'Arta...

— Oui, on me l'a dit aussi. Son mouvement n'a pas été remarqué et c'est heureux, car avec les faibles forces dont il dispose, si sa tentative était connue, il serait écrasé.

— Santa-Madona ! les païens ne sont pas de taille à écraser celui-là. Il est trop fort pour eux...

— Vous avez raison, Julio, et cette fois encore il jouera quelque tour à l'ennemi, comme le jour où, sur les bords de l'Inacchus, qui étaient gardé par de la cavalerie turque, il lança un troupeau de bœufs sur l'ennemi dont les montures prirent peur et se dispersèrent, emportant leurs cavaliers ou les désarçonnant.

— Aoh ! ce était moins fol... moins folichon que le petite plaisanterie de Kryakoulis.

— Au fait, est-ce exact ce que l'on raconte ?

— Ce était très exact. Les grandes moustaches, le Kyriakoulis avait échangé les prisonniers que nous avions faits : un aga pour un âne et un troupeau... no pas un troupeau... comme vous disiez, Marcel ?

— Troupier ?

— Yes, un trouper turc pour un porc.

— Aoh... C'èdre un pon idée.

— Ce n'est peut-être pas d'une courtoisie exquise, mais les Turcs ne s'en sont pas autrement froissés.

— Yes !... Ils avaient accepté. Ce était oune excellente affaire ;

— Pour qui ? demanda Marcel.

— Bour nous ! fit Wilhelm.

— Aoh ! no, pour les Turcs... opina l'Anglais.

— Mettons que se soit pour tous les deux, conclut Marcel, c'est le moyen de vous mettre d'accord...

« Tiens, voici notre ami, le capitaine, qui entre chez le général.

— Tajours courious, Marcel ? proféra sir Arthur.

— Toujours, cher camarade. Que voulez-vous ? j'ai eu beau essayer, je ne suis jamais parvenu à mettre mes yeux dans ma poche... Je commence à croire qu'à moins du concours d'un chirurgien, c'est une des choses les plus difficiles qui soient...

— Mais pourquoi vo regardez tout, toajours ?

— Eh ! cela n'est quelquefois pas aussi inutile que vous le pensez camarade...

Les observations de sir Arthur venaient de rappeler à Marcel les singuliers événements de la nuit précédente. Et, tout de suite, il se posa une question :

— N'y aurait-il pas quelque rapport entre la visite du capitaine au général et ma démar-

che de ce matin ?...

Au fait, me voici de retour au camp et je vais pouvoir alléger le capitaine de la petite surveillance qu'il m'avait promis d'exercer sur Bakolas et son messenger. Aussi bien, ne saurais-je me désintéresser de cette affaire !

L'attention du jeune français était éveillée. Tout en lançant quelques gaies répliques dans la conversation de ses camarades, il guigna du coin de l'œil la tente de Mavrocordato. Au bout d'une demi-heure environ, Empresterios en sortit, très animé et hâtant le pas.

— Holà, gabidaine ! gomme fus edes bressé, cria Wilhelm lorsque Empresterios arriva devant lui.

Le capitaine tourna la tête, s'inclina en portant la main à son cœur et ne s'arrêta pas.

— Là ! fit Marcel. Wilhelm met nos amis en fuite.

— Ach ! s'exclama l'Allemand tout interloqué. Fus groyez, Marcel, gue c'est à gause de moi gue le gabidaine il a bassé sans s'arrêter ?

— Non, Wilhelm, je plaisantais.

— Marcel plaisantait toajours... C'était oune maladie chez l'ouï.

— Maladie pour maladie, j'aime mieux celle-là que la peste ou la pelade...

— Aoh ! c'était pour moa que vo disiez cela ?

— Que je dis quoi ?...

— Le pel... le pelade...

— Ah ! à cause du poil qu'on vous a arraché sur les joues ? Non, sir Arthur, non. Je disais la pelade, comme j'aurais dis la teigne.

— All right !

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
SERVICE D'HIVER (AU 12 NOVEMBRE 1900)

De Paris à Toulouse		17	5	23(1)	35	1125
		EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS.
		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> classe.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.
PARIS.....	départ..	3 10 s.	10 19 m.	8 53 s.	11 15 s.	—
LIMOGES.....	arrivée..	1 50	4 40	3 10 m.	9 2	—
	départ..	3 31	4 46	3 18 m.	9 20	—
BRIVE.....	arrivée..	6 36 m.	6 34 l.	4 57	12 32	—
	départ..	6 45 m.	7 1	5 5	1	7 11 s.
Gignac-Cressensac.....		7 20	—	—	1 38	7 49
SOULLAC.....	arrivée..	7 40	7 37	5 44	1 59	8 10
	départ..	7 45	7 38	5 47	2 3	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée..	7 52	—	—	2 10	8 25
	départ..	7 53	—	—	2 11	8 27
Lamothe-Fénelon.....		8 9	—	—	2 26	8 42
Nozac.....		8 19	—	—	2 37	8 53
GOURDON.....		8 31	8 3	6 15	2 50	9 6
Saint-Clair.....		8 40	—	—	3	9 16
Dégagnac.....		8 51	—	—	3 12	9 28
Thédirac-Peyrilles.....		9 2	—	—	3 24	9 40
Saint-Denis-Catus.....		9 13	—	—	3 35	9 51
Espère.....		9 22	—	—	3 45	10 1
CAHORS.....	arrivée..	9 32	8 39	6 54	3 56	10 12 s.
	départ..	9 41	8 45	7 3	4 5	7 30 m.
Sept-Ponts.....		9 51	—	—	4 16	7 42 m.
Cieurac.....		10 5	—	—	4 32	7 59
Lalbenque.....		10 12	—	—	4 40	8 8
Causade.....		10 45	9 23	7 45	5 15	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée..	11 19	9 47	8 10	5 55	9 27
TOULOUSE.....	arrivée..	12 14 s.	10 35 s.	8 59	7 51	—

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5. prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris		140 (1)	16	1140-1128	1132	26	1126	1136	40
		EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
		1 <sup>re</sup> classe.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cl.
TOULOUSE..d.	1 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.	5 30 m.	—
MONTAUBAN d.	1 50	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25	—
Causade.....	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	11 33	8 6	—
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	12 13 s.	8 48	—
Cieurac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	12 22	8 57	—
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	12 34	9 9	—
CAHORS.....	arr. 2 46	4 38	6 22	9 21	10 30	—	12 42	9 17	—
	dép. 2 50	4 48	6 40	—	10 36	—	5 57 m.	9 36	—
Espère.....	—	—	6 53	—	—	—	6 11	9 48	—
St-Denis-Catus.....	—	—	7 7	—	—	—	6 25	10 1	—
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 21	—	—	—	6 41	10 14	—
Dégagnac.....	—	—	7 30	—	—	—	6 50	10 23	—
Saint-Clair.....	—	—	7 40	—	—	—	6 59	10 32	—
GOURDON.....	—	5 30	7 55	—	11 16	—	7 17	10 45	—
Nozac.....	—	—	8 4	—	—	—	7 26	10 53	—
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 13	—	—	—	7 36	11 2	—
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 25	—	—	—	7 48	11 14	—
	d. —	—	8 26	—	—	—	7 49	11 15	—
SOULLAC.....	a. 3 48	5 51	8 34	—	11 37	—	7 57	11 22	—
	d. 3 49	5 55	8 39	—	11 38	—	8 7	11 25	—
Gignac-Cressens.....	—	—	9 9	—	—	—	8 37	11 51	—
BRIVE.....	a. 4 25	6 31	9 44	—	12 14 m.	—	9 11	12 23 s.	—
	d. 4 30	7	—	—	12 23	—	—	12 50	—
PARIS. arrivée..	12 9 m.	4 37 m.	—	—	9 37	—	—	11 31	Exp.

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1<sup>re</sup> classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2<sup>e</sup> classe et 300 kil. en 3<sup>e</sup> classe.  
(2) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Poste.	Omnibus.
CAHORS. — D.	6 5	12 50 l.	6 70 l.
Mercuès.....	6 19 s.	1 4 s.	6 44 s.
Arrêt Douelle	6 23	1 8	6 48
Parnac.....	6 30	1 13	6 55
Luzac.....	6 36	1 21	7 2
Castelfranc.....	6 49	1 33	7 15
Arr. Prayssac	6 52	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	1 50	7 35
Sotrac-Touzac.....	7 16	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	2 7	7 53
LIBOS. — A.	7 31	2 15	7 53
PARIS. — Ar.	11 19 s.	4 37	9 25 m.

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — D.	7 51 s.	11 15 l.	7 13 m.
LIBOS. — A.	7 6	3 8	8 55 s.
Fumel.....	8 6	3 15	9 5
Sotrac-Touzac.....	8 16	3 34	9 25
Duravel.....	8 23	3 41	9 32
Puy-l'Évêque.....	8 30	3 48	9 39
Arr. Prayssac	8 37	—	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzac.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 15	4 27	10 19
CAHORS. — A.	9 25	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — D.	7 25	1 27	6 27
Cabess t. halt.	7 32	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirg, halte.	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 33	2 3	7 28
Calvignac, halte.	8 41	2 11	7 35
Cajarc.....	8 53	2 21	7 47
Montbrun, halte.	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadelleine.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC. — A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC. D.	7 53	11 9 s.	5 19 m.
Lamadelleine.....	7 36	11 21	5 31
Toirac.....	7 36	11 33	5 45
Montbrun, halte.	8 4	11 42	5 52
Cajarc.....	8 14	11 55	6 4
Calvignac, halte.	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 32	12 14	6 24
St-Cirg, halte.	8 40	12 23	6 35
Conduché.....	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry.....	9 9	12 45	7 9
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 13	1 1	7 15
Cabessut, halte.	9 25	1 11	7 26
CAHORS. — A.	9 51	1 19	7 54

A vendre ou échanger contre Propriété VACHERIE située dans un bon quartier de Paris. 25 vaches, 2 équipages, 320 litres de lait par jour, vendus (moyenne 0 fr. 40); bénéfices garantis par an, 10,000 francs. S'adresser Hérad, (Château de St-Sernin), par Belpech (Aude).

Bibliographie

Librairie HACHETTE et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard St-Germain, Paris 6<sup>e</sup>.

ERNEST LAVISSE,

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Publiée avec la collaboration de

MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinclousz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutalis, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.

Vient de paraître: le 8<sup>e</sup> fascicule, (tome II, 2<sup>e</sup> partie).

LES PREMIERS CAPÉTIENS (suite)

par M. A. Luchaire

Professeur à l'Université de Paris.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun 1 fr. 50 le fascicule. Il en paraîtra deux mois, sauf pendant les mois de vacances.

Lectures pour tous

Il n'est pas une famille où chaque mois les Lectures pour Tous ne soient impatientement attendues. Les grandes découvertes, les merveilles de l'art, les plus récents voyages d'exploration, toutes les questions d'actualité, tous les sujets d'un intérêt général sont représentés dans les Lectures pour Tous. Une illustration merveilleuse et pittoresque, des romans dramatiques, des concours amusants achèvent de faire de l'attrayante revue de la librairie Hachette et C<sup>ie</sup> une publication sans rivale.

Voici le sommaire du N<sup>o</sup> de Février: Le père de la Charité: Saint-Vincent de Paul et les Misères de son Temps; Comment on sauve les enfants débiles: de la Couvouse à l'École professionnelle; Six mois chez les Anthropophages; Un Peintre anglais de la femme et de l'enfant: la Vie et l'Œuvre du grand Portraitiste Reynolds; Fanfan la Tulipe, chanson populaire; Un Géant du travail: Napoléon au milieu de ses secrétaires; Ce que peut coûter un verre d'eau; Les Témoins muets, nouvelle; Service de la Reine, roman.

Abonnements: Un an: Paris, 9 fr. Départements 7 fr. Etranger, 9 fr. — Le N<sup>o</sup> 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6<sup>e</sup>

Sommaire du n<sup>o</sup> 1446, du 9 Février 1901.

Les Kaolins de l'Allier, par L. de Launay. — Les ancêtres du stylographe, par L. R. — Les signaux maritimes à bras, par T. Obalski. — L'entrepôt des laines de Dunquerque, par P. de Méreil. — Les saladeros dans l'Uruguay, par D. Lebois. — L'automobilisme en agriculture, par Daniel Bellet. — Une nouvelle méthode d'anesthésie opératoire, par le Dr Critzman. — Les orages à neige, par J.-R. Plumandon. — Un teneur d'attelage à double articulation, par P. Cl. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 4 février 1901, par Ch. de Villedeuil. — Appareils à dessiner, par Leroy.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Chemin de fer d'Orléans

Places de Luze — Compartiments-Couchettes.

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre à la disposition des voyageurs, dans certains trains express, des places de Compartiments-Couchettes dont le prix est très sensiblement inférieur à celui des places de lits-toilette.

Le prix d'une place de Compartiments-Couchettes est égal au prix du billet de première classe, augmenté d'un supplément de 10 francs, quel que soit le parcours à effectuer.

Le nombre de ces places étant limité, il ne pourra être satisfait aux demandes que dans la mesure des disponibilités.

Fêtes du Carnaval 1901.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS. A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits prévus par le tarif spécial G. V. N<sup>o</sup> 2 qui seront délivrés les samedi gras, dimanche lundi et Mardi gras (16, 17, 18 et 19 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (20 février). Ces billets conserveront leurs durée de validité lorsqu'elle expirera après le 20 février.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART  
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET  
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

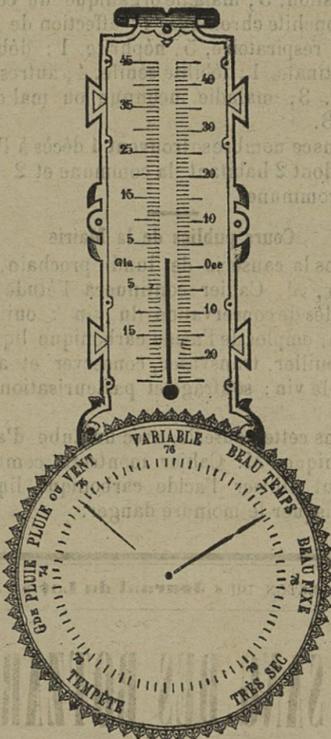
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 3 fr.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 6,5,  
Id. maxima de la veille: 4,  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres 0:

LE JOURNAL DU LOT  
EST EN VENTE  
à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant: A. COUËSLANT.

10<sup>c</sup> En Vente partout 10<sup>c</sup>

**La VRAIE MODE**

Offre **GRATUITEMENT**  
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN  
**SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an,